

Informations générales sur le programme de licences IPL

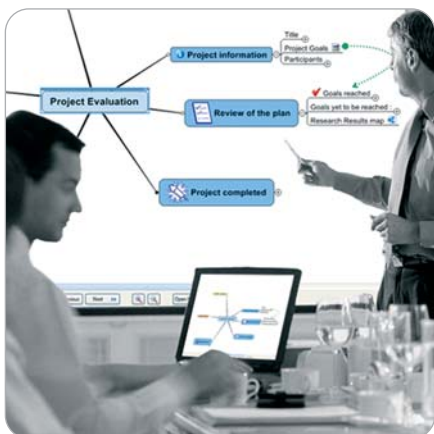
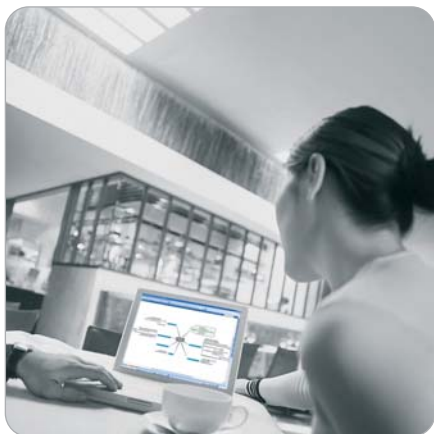


Table des matières

A. Niveau initial de commande (IPL)	3
Informations générales	3
1. Quel est le but de ce programme ?	3
2. Qui peut en bénéficier ?	3
3. Fonctionnement du programme de licences, gestion des licences	3
4. Quels sont les logiciels inclus dans le programme et quels sont les taux de remise appliqués ?	4
5. Support technique simple	5
6. Période de validité – Combien de temps l'entreprise peut-elle bénéficier des conditions de remise ?	5
B. Programme de maintenance et de support (support technique étendu) dans le cadre du programme de licences IPL	6
1. À quel moment une société habilitée doit-elle passer commande des services de maintenance et de support ?	6
2. Enregistrement	6
3. Prestations assurées par Mindjet	6
4. Droit d'utilisation de versions antérieures dans le cadre du programme de licences IPL	7
5. Période de maintenance et de support	8

A. Niveau initial de commande (IPL)

Informations générales

Le programme de licences IPL offre aux entreprises la possibilité d'augmenter leur nombre de licences MindManager en fonction de leurs besoins et de bénéficier à ce moment-là de tarifs avantageux. Le montant de la commande initiale détermine le taux de remise qui sera pratiqué sur les commandes suivantes. Il vous suffit de totaliser les licences de produits IPL dont vous avez besoin (par exemple, **Pro 7, 7 Mac**).

Dès votre première commande auprès de l'un de nos partenaires revendeurs, vous obtenez un certificat de licence qui vous permet ensuite de passer d'autres commandes aux conditions correspondant à votre taux de remise.

Groupe cible : les petites et moyennes entreprises de la zone EMEA, à partir de 5 licences.

Exemple d'augmentation du nombre de licences :

Vous achetez 110 licences Mindjet MindManager Pro 7 et 50 licences Mindjet MindManager 7 Mac, soit un total de 160 licences MindManager qui vous place au **taux de remise 100–249**. Trois mois plus tard, vous commandez 10 licences MindManager Pro 7 supplémentaires. Leur prix sera calculé en fonction du **taux de remise 100–249**.

Niveau de remise	
Niveau	5 – 24
Niveau	25 – 49
Niveau	50 – 99
Niveau	100 – 249
Niveau	250 – 499
Niveau	> 500
Procédure :	Vous passez une première commande et vous profitez ensuite de prix avantageux.

1. En quoi consiste ce programme ?

Dans le cadre du programme de licences IPL, Mindjet propose un système de remises sur l'achat du logiciel MindManager (désigné dans la suite du document par « Logiciel ») basé sur les règles exposées ci-dessous. Le droit d'utilisation de chaque logiciel est accordé par Mindjet sous réserve de l'acceptation des Conditions Générales de licence accompagnant le logiciel. Les dispositions du programme de licences IPL prévalent sur les Conditions Générales de licence du logiciel.

2. Qui peut en bénéficier ?

La première commande détermine le taux de remise dont les sociétés habilitées pourront bénéficier lors des commandes suivantes. Nous entendons par « sociétés habilitées » l'ensemble des entreprises, des divisions ou des filiales de votre société. Une entreprise est considérée comme affiliée à votre société si elle est soumise aux dispositions du paragraphe 15 de la loi allemande sur les sociétés anonymes (renvois compris) et/ ou au paragraphe 271 du code de commerce (une participation au sens du paragraphe 271 code de commerce allemand, alinéa 1, est également admise).

3. Fonctionnement du programme de licences, gestion des licences

1. Le programme de licences IPL de Mindjet stipule que la quantité commandée lors de la première commande correspond à un taux de remise particulier. Les prix déterminés dans le barème des remises sont accordés aux sociétés habilitées aussi bien pour la première commande que pour les licences achetées ultérieurement dans le cadre de ce programme. Les prix et les quantités correspondant à chaque taux de remise vous sont communiqués par votre revendeur habituel.

2. Après la première commande et après chaque commande passée ultérieurement, l'entreprise concernée reçoit un numéro de licence IPL pour le produit logiciel acheté dans le cadre du programme, ainsi que le logiciel lui-même sur un support de données, dont il pourra faire autant de copies que le nombre de licences achetées dans le cadre de ce programme de licences. Le nombre de copies ne doit pas dépasser le nombre de licences facturées.

3. Le numéro de certificat de licence (LCN) permet d'effectuer d'autres commandes auprès d'un revendeur pendant toute la période de validité des conditions IPL avec le taux de remise déterminé par la première commande. Ce numéro doit être spécifié dans toute commande afin que Mindjet puisse prendre en compte les commandes ultérieures aux conditions du programme. Pour faciliter la gestion des licences (traitement des commandes, prestations de maintenance et de support, etc.), Mindjet affecte un numéro de certificat de licence à chaque établissement. Ces informations doivent donc être spécifiées lors de la première commande.

4. Sous réserve de l'acceptation des Conditions Générales de vente de Mindjet, la livraison des logiciels est accompagnée de l'indication, sur la facture ou sur le bon de livraison, de la clé de licence correspondante. Le logiciel, dont la clé de licence autorise l'utilisation, peut être téléchargé par l'entreprise sur le site Web de Mindjet. Pour chaque support supplémentaire demandé après la mise à disposition du premier support, l'entreprise devra verser un montant forfaitaire de 25 euros HT.

4. Quels sont les logiciels inclus dans le programme et quels sont les taux de remise appliqués ?

1. L'entreprise est habilitée à acheter dans le cadre du programme de licences IPL les logiciels sélectionnés par Mindjet. Une liste actualisée des produits est disponible sur cette page Web. Votre revendeur vous fournira également ces informations.

2. Mindjet se réserve le droit d'inclure de nouveaux logiciels dans ce programme ou d'en exclure, selon sa convenance. Après la sortie d'une version supérieure, l'entreprise peut continuer à acheter la version antérieure pendant au maximum les 6 mois qui suivent, mais Mindjet n'est pas tenu de l'en informer par écrit. Ces informations sont également toujours disponibles sur notre site Web.

3. Les licences achetées dans le cadre du programme IPL ne sont pas prises en compte de façon cumulée. Seul le montant de la première commande est pris en compte pour déterminer le taux de remise applicable aux sociétés habilitées et non le nombre de licences acquises tout au long de la période de validité du programme.

4. Comme le taux de remise accordé par Mindjet est valable pendant une période déterminée, les augmentations de prix et les tarifs des nouveaux logiciels sont intégrés de la façon suivante : tous les prix sont calculés sur la base de la liste de prix Mindjet. Les pourcentages d'augmentation des tarifs appliqués dans la liste de prix Mindjet seront répercutés sur les tarifs définis dans le cadre de ce programme mais ils n'entreront en vigueur pour l'entreprise qu'après expiration de la période de validité déterminée dans le programme. Le rapport moyen entre les prix des futurs nouveaux logiciels de la liste de prix et ceux des logiciels intégrés dans les produits IPL sera le même que pour les logiciels de la liste de prix actuelle et les produits IPL existants (rapport moyen entre les prix préférentiels et les prix de la liste de prix, appliqué à la nouvelle liste de prix).

5. Support technique simple

1. Un support technique simple sera dispensé gratuitement via le site Web de Mindjet à moins qu'une autre forme de support n'ait été convenue (cf. paragraphe B).
2. Des informations actualisées sur les horaires d'assistance, les numéros de téléphone et les conditions sont disponibles sur le site www.mindjet.fr.
3. Les adaptations de logiciel ne sont pas incluses dans ce programme de licences. En cas de demande d'adaptation de la part de l'entreprise, les parties devront conclure un accord écrit distinct, dont l'applicabilité est assujettie à la signature de l'entreprise et de Mindjet.

6. Période de validité – Combien de temps l'entreprise peut-elle bénéficier des conditions de remise ?

1. Ce programme entre en vigueur pour toutes les sociétés habilitées à la date de la première commande.
2. Mindjet accorde aux sociétés habilitées les conditions indiquées dans le barème de remise pendant une période de un an à compter de la date d'entrée en vigueur.
3. La possibilité d'achat de logiciels aux conditions stipulées dans le programme de licences IPL est prolongée d'un an après expiration de la première période de un an, à moins que l'une des parties ne renonce par écrit à la prolongation avec un préavis de 8 semaines avant la fin de la période de validité. Il n'est pas dérogé au droit de rupture pour motifs graves.
4. Sans préjudice d'autres droits (par exemple, le droit à la réparation de dommages), chaque partie peut dénoncer sans préavis ce programme de licences par notification écrite à l'autre partie sans que la partie dénonciatrice soit dans l'obligation de respecter un autre préavis ou de procéder à une autre notification dans le cas où la partie contrevenante commet un tel manquement qu'il est impossible pour l'autre partie de continuer à participer au programme de licences, en particulier si la partie contrevenante :
 - a commis une faute réparable en violation de ses obligations en vertu des conditions du programme et n'a pas remédié au manquement dans un délai de 45 jours après notification de la partie lésée par la partie contrevenante au sujet de l'infraction,
 - a commis une faute irréparable en violation de ses obligations en vertu des conditions du programme.
5. Une renonciation conformément au paragraphe 3 ou une dénonciation peut être effectuée pour l'ensemble des sociétés, ou pour et par des divisions/sociétés affiliées individuelles. Dans ce cas, cependant, la déclaration doit toujours être effectuée au niveau de l'établissement (identifiable par le numéro de certificat de licence affecté à l'établissement).
6. Au terme du programme de licences, la société habilitée est en droit d'utiliser les licences acquises pendant la période de validité du programme, sans limitation de durée et aux Conditions Générales de licence de Mindjet.

B. Programme de maintenance et de support (support technique étendu) dans le cadre du programme de licences IPL

1. À quel moment une société habilitée doit-elle passer commande des services de maintenance et de support ?

Lors de la première commande passée dans le cadre du programme IPL, chaque société habilitée a la possibilité de décider pour son établissement si la maintenance et le support sont intégrés ou non dans le programme IPL pour toutes les futures commandes. L'intégration de ces services n'est en effet possible que lors du premier achat de licence dans le cadre du programme. Si l'entreprise n'envoie pas le formulaire de commande dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'achat du logiciel ou si elle souhaite réintégrer le support technique qu'elle avait elle-même interrompu, Mindjet se réserve le droit de facturer un supplément pour l'acceptation ou la réintégration du support technique étendu.

2. Enregistrement

Si l'entreprise achète le logiciel plus la maintenance et le support technique dans le cadre du programme de licences IPL, elle est tenue de s'enregistrer sur le site Web de Mindjet www.mindjet.com/login immédiatement après avoir passé la première commande et reçu son numéro SIN (numéro d'identification de support) afin de pouvoir bénéficier des prestations correspondantes. Cette obligation d'enregistrement incombe à l'entreprise pour la première commande mais également pour chaque nouvel achat de licences avec maintenance et support.

3. Prestations assurées par Mindjet

1. Conformément aux dispositions de ce contrat, Mindjet prend en charge les services de maintenance et de support pour les licences acquises par l'entreprise. Ces services incluent les prestations définies au paragraphe E, à savoir :

- Maintenance avec mises à jour
- Support assuré directement par Mindjet ou par un tiers.

2. Ne sont pas inclus :

(a) les services de maintenance et de support effectués en dehors des horaires prévus,

(b) les services de maintenance et de support pour les logiciels acquis par l'entreprise qui ne sont pas utilisés dans les conditions spécifiées par Mindjet ou qui sont utilisés dans d'autres environnements informatiques que ceux recommandés par Mindjet,

(c) les services de maintenance et de support pour les logiciels qui ont été modifiés à la suite de travaux de programmation ou d'autres interventions de l'entreprise,

(d) les services de maintenance et de support pour des éléments de programme qui ne font pas partie de la version d'origine du logiciel acquis par l'entreprise,

(e) les services de maintenance et de support pour les programmes ou les éléments de programme dont le fonctionnement dépend directement ou indirectement d'autres logiciels, à moins qu'il n'existe un contrat de maintenance écrit pour ces programmes, conclu entre Mindjet et l'entreprise,

(f) la création et la mise à disposition de logiciel, ou une activité de conseil, par exemple sur l'utilisation des machines, à l'exception de la mise à disposition des versions de mise à jour pour les logiciels achetés par l'entreprise,

(g) l'installation de logiciels ou de parties de logiciels (en particulier les correctifs), y compris l'installation des mises à jour,

(h) les prestations supplémentaires, en particulier celles évoquées aux points (f) et (g) qui nécessitent un accord écrit préalable des parties.

3. La rémunération versée à Mindjet par l'entreprise pour les prestations de maintenance et de support énoncées au paragraphe 1 sera calculée de la façon suivante :

(a) le tarif des prestations de maintenance et de support est spécifié dans la liste de prix officielle de Mindjet en tant que pourcentage du prix d'achat d'une version complète actuelle. Le montant annuel des prestations de maintenance et de support est calculé et facturé le premier jour de chaque année du programme de licences. Formule utilisée pour le calcul annuel :

Taux de maintenance et support x prix de licence

(b) le tarif des prestations de maintenance et de support pour les commandes passées en cours d'année est calculé conformément aux termes du paragraphe (a) au prorata des mois restants dans l'année du programme de licences au cours de laquelle la commande du logiciel a été passée. Cette période commence le premier mois complet qui suit la commande et se termine à la fin de l'année contractuelle. La rémunération des prestations de maintenance et de support vient alors, dans chaque cas, en sus du prix de licence. Elle est calculée comme suit :

Taux de maintenance et support x prix de licence x nombre de mois restants

12

Le prix de la maintenance et du support de toutes les licences achetées dans le cadre du programme IPL est révisé au début de l'année du programme de licences suivante comme spécifié au paragraphe a) ci-dessus.

(c) le pourcentage spécifié dans la liste de prix de Mindjet pour le calcul du prix des prestations de maintenance et de support peut être augmenté par Mindjet sous réserve de notification écrite, au moins 60 jours avant la fin de l'année du programme de licences avec effet au début de la nouvelle année. Néanmoins, l'augmentation ne peut pas, pour l'année du programme considérée, être supérieure à 2 pour cent du prix d'achat (par exemple passer de 20 % à 22 %), conformément aux dispositions du paragraphe (a). Chaque société habilitée peut renoncer à l'achat de prestations de maintenance et de support dans le cadre du programme de licences IPL dans un délai de 30 jours après réception de la notification d'augmentation. La déclaration de ce type de renonciation doit toujours être effectuée au moins au niveau de l'établissement (identifiable par une adresse postale commune ou l'affiliation officielle).

4. Droit d'utilisation de versions antérieures dans le cadre du programme de licences IPL

1. Dans la mesure où la maintenance et le support font partie du programme IPL en cours, une société habilitée peut, à sa convenance, continuer à utiliser les versions/éditions installées au début du programme ou les nouvelles versions achetées pendant l'année du programme même si celles-ci ont fait l'objet d'une mise à jour (cas de maintenance). D'autre part, elle est en droit d'installer et d'utiliser une version antérieure au lieu de la dernière version acquise. Cependant, il est à noter qu'une seule version antérieure d'une même édition peut être installée et utilisée. Pendant l'exercice du droit d'utilisation d'une version antérieure, la version supérieure ne peut pas être utilisée. MindManager 2002 Enterprise Edition et MindManager X5 Pro sont les versions/éditions antérieures de MindManager Pro 6, tout comme MindManager 2002 Business Edition et MindManager X5 sont les versions antérieures de MindManager Basic 6. L'ensemble étant désigné sous l'expression « Droit d'utilisation de versions antérieures ».

2. Après expiration du droit d'utilisation de versions antérieures, par exemple suite à la rupture des prestations de maintenance et de support sans accord préalable, les licences existantes peuvent être utilisées uniquement dans la version/édition qui correspond à une licence complète achetée auprès de Mindjet, ou dans la version qui était effectivement utilisée pendant une période de 30 jours après la date d'expiration de ce droit d'utilisation de versions antérieures.

3. Cependant, dans le cadre de la gestion du cycle de vie des logiciels, Mindjet est en droit d'interrompre le support de versions antérieures ; si une entreprise souhaite bénéficier de prestations de support/dépannage après l'interruption du support, elle doit échanger la version installée contre une version/édition bénéficiant de droits d'utilisation conformément aux termes de ce contrat. Exemple : en cas d'interruption du support de MindManager 2002, l'entreprise est en droit de passer à des versions supérieures avec support, comme Mindjet MindManager X5 Pro ou Mindjet MindManager Pro 6.

5. Période de maintenance et de support

1. La durée des prestations de maintenance et de support est indissociable du programme de licences IPL.
2. Chaque partie peut renoncer à poursuivre la maintenance et le support sous réserve d'un préavis écrit de 8 semaines avant le terme du programme de licences, la renonciation pouvant être effectuée pour ou par l'ensemble des sociétés, ou pour ou par les divisions/ sociétés affiliées. Cependant, la renonciation doit toujours être effectuée au niveau de l'établissement (identifiable par le numéro de certificat de licence affecté individuellement à l'établissement).
3. La possibilité d'achat de logiciels aux conditions stipulées dans le programme de licences IPL est prolongée d'un an, après expiration de la première période de un an, à moins que l'une des parties ne renonce par écrit à la prolongation avec un préavis de 8 semaines avant la fin de la période de validité. Il n'est pas dérogé au droit de rupture pour motifs graves.

Mindjet Corporation

Maison mère

Koshland Building
1160 Battery Street
San Francisco, CA 94111
États-Unis
Téléphone +1(415) 229-4200
Télécopieur +1(415) 229-4201
E-mail info@mindjet.com
www.mindjet.com

Siège EMEA

Mindjet GmbH
Siemensstrasse 30
63755 Alzenau
Allemagne
Téléphone +49 (0) 60 23/ 96 45-0
Télécopieur +49 (0) 60 23/ 96 45-19
E-mail info@mindjet.de
www.mindjet.de

Royaume-Uni

1 Court Farm Barns
Medcroft Road
Tackley, Oxfordshire, OX5 3AL
Royaume-Uni
Téléphone +44 (0) 1869 331680
Télécopieur +44 (0) 1869 331708
E-mail info@mindjet.co.uk
www.mindjet.co.uk